

«Souscripteur__civilite» «Souscripteur__prénom»
«Souscripteur__nom»
«Souscripteur__adresse»
«Souscripteur__adresse_2»
«Souscripteur__cp» «Souscripteur__ville»

Paris, le 24 novembre 2014

Dissolution du FCPI NextStage Entreprises 2005 et premier remboursement de 50€ par part A

ISIN: FR0010221077

«Souscripteur__civilite»,

Vous avez souscrit au FCPI « NextStage Entreprises 2005 » et nous vous remercions de votre fidélité.

Depuis janvier 2006, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine de PME, dans des secteurs aussi variés que la sécurité, la distribution, les logiciels, les technologies de l'information ou le conseil. Dans une conjoncture devenue difficile depuis 2008, nous avons subi des échecs à l'instar du dépôt de bilan des sociétés NINSIGHT ou SOVEP ou des difficultés rencontrées par les sociétés encore en portefeuille et fortement provisionnées. Nous avons heureusement connu des situations plus favorables comme par exemple avec la cession du groupe AASSET SECURITY en 2012 (constructeur et distributeur de produits de surveillance).

Votre FCPI se rapproche de son terme et nous avons décidé de procéder à sa dissolution et son entrée en liquidation en date du 30 novembre 2014. Ainsi, pour vous permettre d'ores et déjà de bénéficier des liquidités disponibles, votre FCPI effectuera un premier remboursement de 50€ par part A, avant fin novembre 2014.

<u>Le dépositaire de votre FCPI (Société Générale Securities Services) ou votre banque teneur de votre compte-titres vous informeront de cette opération.</u>

Dans le but de préserver l'intérêt des souscripteurs et d'optimiser la valorisation finale de votre FCPI, **NextStage a décidé de stopper le prélèvement des frais de gestion** (à partir du 1^{er} janvier 2015).



A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 septembre 2014 :

- La valeur liquidative de votre FCPI était de 78,55€ par part A;
- La performance globale depuis l'origine se situe à -21,45%, soit une performance annualisée de -2,72% (Taux de Rendement Actuariel) et hors prise en compte des avantages fiscaux de l'époque (réduction d'impôts de 25%);
 - Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse);
- L'actif de votre FCPI reste composé de 7 PME;
- Le processus de sortie du capital de ces PME se poursuit ;
- Notre objectif est de vous distribuer les fruits des futures cessions d'ici la fin 2015, de manière à ce que votre FCPI soit totalement liquidé au 31 décembre 2015.

A noter : afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs et conformément au Règlement du FCPI, <u>les rachats de parts seront bloqués pendant la période de liquidation</u>. A la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FCPI sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de NextStage et sera accessible sur simple demande.

Nous vous tiendrons bien entendu régulièrement informés de l'avancée de notre plan d'action. Dans cette attente, l'équipe NextStage et votre conseiller financier, restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grégoire SENTILHES

Président